



MAIRIE DE MODANE

CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 24 AVRIL 2013

Compte rendu en application de l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales

Membres présents : RAFFIN Jean-Claude - SELTZER Nicole - THEOLIER Thierry - SIMON Christian - COSTA Françoise - MASOCH Gérard - GRAVIER François - FACON Christian - PIEPER Anne - FRIQUET Claude - DA LAMA Marie - RITTAUD Nathalie - BILLOIR Julien - LANFREY Claudine - CHIAPUSSO Aline - BREIT Magali.

Absentes excusées : RATEL Chantal - BENI Elodie

Procurations : CHEVALLIER Sabine à RAFFIN Jean-Claude - THOMAS Louis à PIEPER Anne - LETT Xavier à THEOLIER Thierry - PERRI René à COSTA Françoise - LAGLERA Dora à FRIQUET Claude - BOTTE Géraldine à SELTZER Nicole - DEBERNARDI Bernard à LANFREY Claudine - CANTEL Sébastien à GRAVIER François - TEYSSIER Yannick à FACON Christian.

Madame Claudine LANFREY a été élue secrétaire.

Monsieur le Maire propose de compléter l'ordre du jour initial par les affaires communales suivantes :

- Requalification de l'espace accueil du hall de la Mairie : demande de transfert de la subvention départementale afférente sur l'opération « réfection de la toiture du bar du stade »
- Travaux d'aménagements et de sécurisation sur la route départementale 1006 (entrée de ville – quartier de la gare) : conventions commune de Modane / département de la Savoie
- Animation du site S37 (Massif du Mont Thabor) NATURA 2000
- Informatisation de la bibliothèque municipale – approbation du projet – demande de subvention
- Motion de soutien au projet du tunnel de base dans le cadre du grand projet Lyon Turin
- Reversement d'une partie de l'ancienne compensation perçue au titre de la suppression de la part salaires de la taxe professionnelle au Syndicat Intercommunal du Canton de Modane
- Subvention au groupement d'intérêt et de défense des agriculteurs de Haute Maurienne
- Commercialisation du livre « Thabor entre les lignes »

Avis favorable de l'assemblée communale.

=====

1. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 MARS 2013

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le compte-rendu de la séance du 7 mars 2013.

2. CONVENTION D'OCCUPATION TEMPORAIRE D'UN TERRAIN COMMUNAL LIEU-DIT «L'ILE» SARL ENTREPRISE GENERALE CASARIN BTP/COMMUNE DE MODANE

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve la mise à disposition à la SARL Entreprise Générale CASARIN BTP du terrain communal lieudit l'Isle, d'une contenance 1 200m² moyennant un loyer annuel de 4 500 euros à l'effet d'y stocker et de recycler des matériaux non polluants.

Monsieur le Maire est autorisé à signer la convention à intervenir avec ladite entreprise applicable du 1^{er} avril 2013 au 31 mars 2014.

3. CONVENTION DE SERVITUDES DE PASSAGE ERDF – COMMUNE DE MODANE POUR UNE LIGNE ELECTRIQUE SOUTERRAINE 20000 VOLTS (LIEUDIT LE CROZET)

Electricité Réseau Distribution France (ERDF) projette, au titre de l'alimentation électrique de secours du tunnel ferroviaire du Fréjus, d'établir une ligne électrique souterraine 20000 volts sur les parcelles communales cadastrée section C n°4162 et C 2900 lieudit «Le Crozet».

Dans ce cadre, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la convention de servitudes à intervenir avec ERDF.

Monsieur le Maire est autorisé à signer ladite convention conclue pour la durée des ouvrages à titre gratuit.

4. CONVENTION DE SERVITUDES DE PASSAGE ERDF / COMMUNE DE MODANE POUR LE REMPLACEMENT DE LA LIAISON EXISTANTE HAUTE TENSION ENTRE LES POSTES LES PERRIERES ET LES EVETTES AVEC ALIMENTATION EN COUPURE DU POSTE DU NOUVEL HOPITAL

Electricité Réseau Distribution France (ERDF) projette de remplacer le câble du réseau haute tension situé entre les postes de transformation des « Perrières » et des « Evettes » avec alimentation en coupure de celui du nouvel hôpital ; le tracé des travaux projetés à ce titre traverse les parcelles communales cadastrées section A N° 2121 et A n° 2122 situées respectivement Rue de la Vanoise et Rue de Polset.

Dans ce cadre, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la convention de servitudes à intervenir avec ERDF.

Monsieur le Maire est autorisé à signer ladite convention conclue pour la durée des ouvrages à titre gratuit.

5. COMMERCIALISATION DU LOTISSEMENT « LES HAUTS DE LOUTRAZ » : CESSIION DU LOT N°5 A M. BOURBON NICOLAS ET MADAME COURT CAROLINE

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve la cession à M. BOURBON Nicolas et Mme COURT Caroline du lot N° 5 du lotissement communal « Les Hauts de Loutraz », cadastré section A N° 3808 d'une contenance de 669m² moyennant le prix de quatre vingt quinze euros Toutes Taxes Comprises le mètre carré (95 € TTC/m²).

Monsieur le Maire est autorisé à signer l'acte notarié à intervenir dont les frais d'établissement sont à la charge de l'acquéreur.

6. CESSIION FONCIERE COMMUNE DE MODANE / MONSIEUR MASOCH BERNARD (RUE DU FREJUS)

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve la cession à Monsieur MASOCH Bernard, de la parcelle communale mitoyenne à sa propriété, cadastrée section C 4226, rue du Fréjus, d'une contenance de 18m², moyennant le prix de 270 €.

Monsieur le Maire est autorisé à signer l'acte notarié à intervenir dont les frais d'établissement sont à la charge de l'acquéreur.

7. ACQUISITION FONCIERE COMMUNE DE MODANE / CONSORTS BODO (LIEUDIT SAINT ANTOINE)

Suite à la proposition des héritiers de Monsieur BODO Dominique de céder à la Commune un terrain situé dans l'emplacement réservé n°12 au plan local d'urbanisme pour la réalisation des plages de dépôt de protections contre les crues du Saint-Antoine, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve l'acquisition de la parcelle cadastrée section C n°975 d'une contenance de 408 m² moyennant le prix de 1 224 €.

Monsieur le Maire est autorisé à poursuivre les formalités et à signer tout document nécessaire à l'aboutissement de la décision adoptée dont l'acte notarié.

8. ACQUISITION FONCIERE COMMUNE DE MODANE / CONSORTS ALLARD-MEYLAN-DAKESSIAN (LIEUDIT CHEMIN FERDINAND BUISSON)

L'opportunité est offerte à la Commune de se porter acquéreur de divers terrains, propriété des consorts ALLARD-MEYLAN-DAKESSIAN, situés de part et d'autre du chemin Ferdinand Buisson, zone à risque en raison des chutes de blocs en provenance de la falaise du Replaton.

Dans ce cadre et dans la perspective de l'éventuelle réalisation d'un ouvrage de protection contre les risques d'éboulement, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve l'acquisition des parcelles cadastrées section A n°2027 – 1250m², 2028 – 14m² et 2029 – 320m² moyennant la somme totale de 3 100 €.

Monsieur le Maire est autorisé à poursuivre les formalités et à signer tout document nécessaire à l'aboutissement de la décision adoptée dont l'acte notarié.

9. CREATION D'UN BASSIN AQUALUDIQUE A VALFREJUS : APPROBATION DU NOUVEAU PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL – DEMANDES DE SUBVENTION

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le nouveau plan de financement prévisionnel relatif à la création d'un bassin aqualudique à Valfréjus qui se décompose ainsi qu'il suit :

Montant HT de l'étude	35.000 €
Montant HT des travaux	665.000 €
Montant HT total	700.000 €
Coût d'objectif TTC	837.200 €
Financement	
Subvention du Conseil Régional Rhône Alpes (HT Etude 35.000 € x45 %)	15.750 €
Subvention du Conseil Régional Rhône Alpes (HT initial travaux 565.000 € x 28%)	158.200 €
Subvention du Conseil Général de la Savoie (HT Travaux 665.000 € X 16.54 %)	110.000 €
Autofinancement communal	553.250 €
TOTAL TTC	837.200 €

Monsieur le Maire est autorisé à solliciter le concours financier du Conseil Général de la Savoie et du Conseil Régional Rhône Alpes dans le cadre de cette opération, ainsi que son démarrage anticipé et à signer tout document correspondant.

10. ELABORATION D'UN SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE A L'ECHELLE DU PAYS DE MAURIENNE

Le Syndicat du Pays de Maurienne projette la réalisation d'un schéma de cohérence territoriale (SCOT) à l'échelle du Pays de Maurienne.

Le SCOT est un outil de planification intercommunal qui demande la cohérence des orientations stratégiques d'aménagement (urbanisation future, préservation des espaces naturels et agricoles, grands équipements...) mais aussi de l'ensemble des politiques du territoire (développement économique, logements, commerces, transports, services à la personne, environnement...).

Le SCOT comprend trois documents :

- un rapport de présentation qui met en évidence les enjeux du territoire.
- un Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) qui fixe les objectifs en matière d'habitat, de développement, de déplacements... et qui définit les choix stratégiques en matière d'aménagement.
- un Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO) qui précise et traduit les objectifs du PADD tout en apportant les différents éléments cartographiques (échelle non cadastrale).

Les PLU des communes devront se rendre compatibles avec les objectifs et les orientations du SCOT.

A partir de sa validation, le SCOT nécessitera un suivi. Il acceptera aussi des modifications si elles ne portent pas atteinte à l'équilibre et à l'économie générale du PADD.

Le Conseil Municipal, par 21 voix pour, 1 contre (M. GRAVIER) et 3 abstentions (Mme LANFREY, M. FRIQUET, Mme LAGLERA), approuve l'initiative d'élaboration d'un SCOT « Maurienne » avec un projet de périmètre déterminé sur les 62 communes de Maurienne.

11. BUDGET PRINCIPAL 2013 : DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE N°1

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve la décision modificative budgétaire n°1 du budget principal qui s'équilibre en mouvements budgétaires à la somme de 1 747 613 euros et se décompose ainsi qu'il suit :

FONCTIONNEMENT		
CHAPITRE BUDGETAIRE	Dépenses	Recettes
022 – Dépenses imprévues	241 000€	
65/6554 – Contribution aux organismes de regroupement	84 000 €	
74/7488 - Autres attributions et participations (clôture gestion des zones industrielles)		650 000 €
023 - Virement à la section d'investissement	325 000 €	
TOTAL	650 000 €	650 000 €
INVESTISSEMENT		
CHAPITRE BUDGETAIRE ET D'OPERATION / libellé investissement	Dépenses	Recettes
021 - Virement de la section de fonctionnement		325 000 €
16 - emprunt		207 000 €
13 - (subvention) / Programme 35 FDEC salle des fêtes		12 000 €
13 - (subvention) / Programme 24 FDEC école maternelle volet accessibilité		24 000 €
13 - (subvention) /Programme 35 FDEC isolation extérieure services techniques		18 613 €
13 - (subvention) / Programme 15 Valfréjus espace aqualudique		284 000 €
13 - (subvention) / Programme 15 Valfréjus VTT		37 000 €
13 - (subvention) / Programme 35 Tour Ronde des Terres Blanches		20 000 €
13 - (subvention) /Programme 26 route forestière Montrond		170 000 €
15 - Diversification de l'offre touristique de Valfréjus : circuit VTT 1 ^{ère} tranche	120 000 €	
15 - Diversification de l'offre touristique de Valfréjus – esp aqualudique	720 000 €	
15 - Etude générale sur la station de Valfréjus	50 613 €	
35 - Restauration de la tour ronde des Terres Blanches	67 000 €	
17 - Réfection mur rue de Charmasson	140 000 €	
TOTAL	1 097 613 €	1 097 613 €

Monsieur le Maire précise que l'ouverture de crédits budgétaires relative au projet de création de la route forestière de Montrond est suspendue dans l'attente d'un déplacement sur les lieux qui devrait se tenir le 18 mai prochain et d'une prochaine réunion spécifiquement dédiée à ce sujet.

12. REQUALIFICATION DE L'ESPACE ACCUEIL DU HALL DE LA MAIRIE : DEMANDE DE TRANSFERT DE LA SUBVENTION DEPARTEMENTALE AFFERENTE SUR L'OPERATION « REFECTION DE LA TOITURE DU BAR DU STADE »

Par délibération du 20 mai 2011, la commission permanente du Conseil Général de la Savoie a, dans le cadre de son Fonds Départemental pour l'Équipement des Communes, voté une subvention d'un montant de seize mille cent dix sept euros (16 117 €) pour le dossier relatif à la requalification de l'espace «accueil» de la mairie.

Dans la mesure où ce dossier est aujourd'hui impacté par la nécessité de réfléchir globalement à une nouvelle distribution des espaces de l'hôtel de ville et dans l'attente de l'affermissement de cette réflexion, il s'avère possible de transférer la subvention départementale allouée dans le cadre de cette opération sur un autre investissement communal.

A l'unanimité, le Conseil Municipal sollicite du Conseil Général de la Savoie, le transfert de la subvention allouée pour l'opération «requalification de l'espace accueil du hall de la Mairie» sur l'opération «réfection de la toiture du bar du stade».

13. TRAVAUX D'AMENAGEMENTS ET DE SECURISATION SUR LA ROUTE DEPARTEMENTALE 1006 (ENTREE DE VILLE – QUARTIER DE LA GARE) : CONVENTIONS COMMUNE DE MODANE / DEPARTEMENT DE LA SAVOIE

Dans le cadre de la réalisation par la Commune de travaux d'aménagement et de sécurisation sur la route départementale 1006, le Conseil Général de la Savoie sollicite la passation de deux conventions.

D'une part, une première convention qui correspond à l'ensemble des travaux réalisés sur le secteur de la gare, d'autre part, une seconde convention qui correspond aux travaux réalisés en 2012 et 2013 pour l'aménagement de l'entrée de ville, partie nord.

Lesdites conventions fixent les conditions d'occupation du domaine public routier départemental par la collectivité ainsi que les modalités de réalisation, de gestion et d'entretien des ouvrages et elles sont conclues pour une durée égale à la durée de vie des équipements.

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve les conventions relatives aux travaux d'aménagements et de sécurisation sur la route départementale 1006 (entrée de ville – quartier de la gare) à intervenir avec le Conseil Général de la Savoie et Monsieur le Maire est autorisé à les signer.

14. ANIMATION DU SITE S37 (MASSIF DU MONT THABOR) NATURA 2000

Depuis 2006, un document d'objectifs (DOCOB) définit les orientations de gestion et les mesures favorisant le maintien ou la restauration des habitats et habitats d'espèces du site «Massif du Mont Thabor» dans un état de conservation favorable (site S37).

Un comité de pilotage est réuni annuellement par les services de l'Etat afin de suivre l'avancement de la gestion de ce site Natura 2000. La Chambre d'Agriculture Savoie-Mont Blanc assure depuis l'origine les missions d'animation, technique et administrative.

En application de l'article R.414-9 du code de l'environnement, il s'avère possible qu'une collectivité locale prenne en charge l'animation du comité de pilotage du site S37 Natura 2000. Cette animation consisterait à :

- assurer la présidence
- réaliser la sensibilisation et l'information du public, des acteurs socioprofessionnels et des élus,
- la conception et la diffusion de supports de communication
- proposer d'éventuelles améliorations du DOCOB
- effectuer une veille des projets susceptibles d'impacts

Sur le plan technique ainsi qu'administratif, toute une série de missions en « sous-traitance » avec ladite Chambre doit être organisée.

Ces missions relèvent d'une convention cadre de 3 ans passée avec l'Etat et de conventions financières annuelles.

Les coûts de l'animation et des prestations techniques et administratives sont couverts à 100% par l'Etat (50% Etat, 50% FEADER).

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve la candidature de la ville de Modane en tant que structure de pilotage du site Natura 2000 S37 et désigne Monsieur le Maire pour en assurer la présidence.

Monsieur le Maire est mandaté pour signer les différentes conventions à intervenir dans le cadre de ce dossier.

15. INFORMATISATION DE LA BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE – APPROBATION DU PROJET – DEMANDE DE SUBVENTION

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le projet d'informatisation de la bibliothèque municipale ainsi que le plan de financement prévisionnel correspondant dont le coût d'objectif s'établit à neuf mille sept cent quatre vingt euros Hors Taxes (9 780 € HT).

Monsieur le Maire est autorisé à solliciter le concours financier de l'Assemblée des Pays de Savoie dans le cadre de cette opération, ainsi que son démarrage anticipé et à signer tout document correspondant.

16. MOTION DE SOUTIEN AU PROJET DU TUNNEL DE BASE DANS LE CADRE DU GRAND PROJET LYON TURIN

Monsieur le Maire rapporte :

Suite à la déclaration commune sur le Lyon-Turin du 3 décembre dernier à Lyon dans le cadre du sommet bilatéral Franco Italien, il est important que les élus de la commune de Modane se positionnent par rapport au projet du Tunnel de base au cœur de la section transfrontalière.

Partie développement durable

Ce projet est un élément de base du point de vue du développement durable. C'est un vrai choix de société pour un avenir où le transport en commun sera développé au détriment des transports individuels par voitures ou poids lourds.

L'objectif du projet n'est pas en soi de « multiplier les TGV », mais bien d'éviter des modes de transports et des itinéraires plus polluants. Cette pollution regarde avant tout les gaz à effet de serre mais aussi le bruit : ne vaut-il pas mieux voir les marchandises sous terre qu'à l'air libre ?

La sobriété énergétique est obtenue avant tout par le percement d'un tunnel restant à une altitude de plaine (de l'ordre de 750 m au maximum). Il est évident qu'il faut moins d'énergie pour transporter une charge à cette altitude plutôt qu'en montant jusqu'à 1300 m, qui plus est le long de pentes 3 fois supérieures à la pente maximale du futur tunnel de base.

A cela s'ajoute le rendement de la voie ferrée, bien meilleur que celui du transport routier (ou aérien pour les passagers).

Partie environnementale

Quelques zones sensibles sont concernées, elles ont été identifiées lors des études et procédures menées au titre de la Loi sur l'Eau. Les compensations et la gestion sont strictement encadrées par le code de l'environnement.

Pour la partie transfrontalière (objet de cette motion) dans la vallée de la Maurienne le projet se trouvera en très grande majorité en tunnel. Le seul passage à l'air libre se trouvera à Saint-Jean-de-Maurienne.

Les surfaces agricoles concernées sont limitées, en particulier au niveau de chantiers et de sites de dépôt ; elles ont été identifiées lors des études d'impact.

Période de chantier et tourisme

Comme pour les grands projets suisses de tunnels de base, les chantiers ne devraient nullement décourager les touristes. Au contraire, la construction d'un ouvrage d'une grande technicité permet de valoriser la vallée, d'en accroître la notoriété et d'y attirer un tourisme dit « industriel ». La fréquentation de l'exposition de la Rizerie le démontre (30 000 visiteurs en 7 ans). Voir également les foules attirées par la construction du viaduc de Millau.

Les chantiers seront traités avec toutes les précautions modernes : traitement des eaux de chantier, isolations phoniques, locaux clos ou arrosage pour éviter la dispersion des poussières. Les concertations et la vigilance de tous notamment des élus permettront de suivre et d'aboutir à un minimum de nuisance pour les populations locales.

Les sites de dépôt devront être précisés, les conditions de mises en place devront être détaillées en concertation avec les élus locaux. Par conventions avec les collectivités concernées, les compensations financières auront pour objectif le développement local.

Incidences sur l'emploi et l'économie dans la vallée

Les nombreux emplois pour les chantiers sont certes provisoires, mais n'ont-ils pas, par le passé (et encore aujourd'hui avec 250 emplois directs sur le chantier de la galerie de sécurité du Fréjus), contribué en grande partie à l'emploi en Maurienne ?

Sans la construction de l'autoroute de la Maurienne, ou même il y a plus de 150 ans sans la construction de la ligne ferroviaire historique, que serait la Maurienne. La SNCF et la SFTRF sont de fait deux des principaux employeurs de la vallée.

C'est une activité permanente très comparable que le Lyon-Turin offrira, en volume et en métiers : maintenance, sécurité... Des opportunités seront ainsi ouvertes aux jeunes qui veulent vivre et travailler au pays.

Pour les emplois en phase chantier, pour la partie française de la section transfrontalière : sur les 5 années les plus importantes du chantier, ce seront plus de 2000 emplois directs qui seront générés (2800 en pic). Pour mémoire, les 3 descenderies lorsqu'elles étaient toutes 3 en chantier représentaient 400 emplois directs.

Après le chantier et la mise en service, il est également évident qu'en réduisant les temps d'accès aux stations, le projet permettra un développement touristique.

L'accès à Saint-Michel, Modane, Bardonnèche, Oulx se fera soit par correspondance avec des trains régionaux, soit par des trains à grande vitesse qui quitteront la ligne nouvelle à Saint-Jean-de-Maurienne pendant les périodes touristiques.

Avec la mise en service du tunnel de base, il n'est nullement question de fermer le tunnel historique ni de condamner la gare de Modane. Voir à cet égard l'exemple du Löetcheberg ou la mise en service du tunnel de base n'a pas entraîné de fermeture de la ligne historique.

Le Lyon-Turin permettra également de libérer toute la place nécessaire sur la ligne historique en supprimant les trains de fret.

Le coût du projet

La réponse du gouvernement à la Cour des comptes indique un coût de la section transfrontalière, de Saint-Jean-de-Maurienne à Suse prévu en 2003 à 8 072 M€ (valeur 2010) et en 2012 à 8 516 M€ (valeur 2010), soit une évolution de 450 M€. Ce surcoût est parfaitement justifié puisqu'il concerne essentiellement les évolutions des normes de sécurité (par exemple, passage de 400 m à 333 m de distance entre deux rameaux intertubes) et les modifications du projet suite à la concertation en Italie (la gare de Suse par exemple n'était pas prévue dans le projet de 2002). Ces dernières sont d'ailleurs prises en charge par l'Italie (qui finance une part supérieure à celle de la France).

Ce projet transfrontalier permet de mobiliser un fort taux de subvention de l'Union Européenne. Bénéficiaire de cette subvention pour des travaux en Maurienne, c'est bien attirer une activité économique ici plutôt que dans un autre coin de l'Europe.

Les trafics

Depuis 2008, et la crise économique, il passe aujourd'hui entre 40 Mt et 50 Mt de fret aux passages alpins franco-italiens, en très grande partie au moyen de l'un des 2 700 000 poids lourds qui traversent la frontière dans un sens ou dans l'autre. 40 Mt, c'est l'ordre de grandeur de la capacité du Lyon-Turin. Toutes les données de trafic sont publiques.

Ce projet n'est pas démesuré et correspond tout à fait à la politique volontariste de report modal comme les pays alpins se sont engagés à la mener.

Si la croissance économique reprend, ce qui demeure à ce jour la seule hypothèse retenue par les institutions, le risque de croissance du trafic routier reste bien réel. Offrir un itinéraire ferroviaire performant permettra de l'éviter, ce que les caractéristiques des lignes du XIX^{ème} siècle ne peuvent pas faire comme cela a été compris par les Suisses, les Autrichiens et la majorité des Italiens.

Suite à ces informations et après en avoir débattu, je vous propose d'adopter une motion de soutien à ce projet transfrontalier :

Vu la déclaration commune sur le projet Lyon Turin à l'occasion du XXXème sommet Franco-italien du 3 décembre 2012,

Vu l'intérêt environnemental et du développement durable de ce projet qui favorise à moyen et long terme les transports en commun et le report de la route vers le rail des marchandises transportées,

Vu l'intérêt de ce projet comme élément structurant de la Maurienne, de deux régions Rhône Alpes et Piémont, mais également à l'échelle de toute l'Europe du Sud,

Vu l'intérêt économique pour le canton de Modane, pour la Maurienne et pour l'ensemble de la Savoie pendant la phase chantier,

Vu l'intérêt de développement possible pour la vallée par rapport à la procédure «grand chantier»,

Vu l'intérêt de notoriété pour la vallée pendant la phase chantier,

Vu l'intérêt à long terme d'amélioration de l'accès pour notre vallée et nos stations depuis les grandes métropoles régionales et depuis les capitales des deux Etats,

Le conseil municipal de Modane se prononce en faveur du projet du tunnel de base dans le cadre de la partie transfrontalière du projet «Lyon-Turin»

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve la motion rapportée par Monsieur le Maire.

17. REVERSEMENT D'UNE PARTIE DE L'ANCIENNE COMPENSATION PERÇUE AU TITRE DE LA SUPPRESSION DE LA PART SALAIRES DE LA TAXE PROFESSIONNELLE AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU CANTON DE MODANE

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le reversement pour l'exercice 2013, au profit du Syndicat Intercommunal du Canton de Modane, d'une partie de l'ancienne compensation perçue au titre de la suppression de la part salaires de la taxe professionnelle, à hauteur de cinquante et un mille trois cent quatre euros (51 304 €).

18. SUBVENTION AU GROUPEMENT D'INTERET ET DE DEFENSE DES AGRICULTEURS DE HAUTE MAURIENNE

A l'unanimité, le Conseil Municipal accorde une subvention d'un montant de 1150 € au Groupement d'Intérêt et de Défense des Agriculteurs (GIDA) de Haute Maurienne au titre de l'année 2013.

19. COMMERCIALISATION DU LIVRE « THABOR ENTRE LES LIGNES »

Par délibération du 23 janvier 2013, a été arrêtée la tarification relative à la commercialisation du livre «Thabor entre les lignes» :

- tarif public (commercialisation en régie) 17 €
- tarif à destination des revendeurs 12 €

Concernant les revendeurs, le Trésor Public considère que la formule du dépôt-vente n'est pas envisageable juridiquement et que si la collectivité souhaite que les commerçants encaissent les recettes relatives à la vente de livres pour son compte, elle doit créer des sous-régies au sein de ces commerces et nommer sous-régisseurs les commerçants, qui, conformément aux règles de la comptabilité publique, devront reverser l'intégralité du produit de la vente.

Dans ces conditions, il est proposé tout simplement de considérer que les revendeurs achèteront à la Commune au prix de douze euros (12 €) un nombre d'ouvrages déterminé sans recours à la formule juridique du dépôt-vente.

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide que la commercialisation du livre «Thabor entre les lignes» par l'entremise de revendeurs, s'effectuera par la vente de l'ouvrage au prix unitaire de douze euros (12 €) sans recours à la formule juridique du dépôt-vente.

20. AFFAIRES DIVERSES

Monsieur le Maire rappelle les prochains évènements à venir :

- Samedi 4 mai à 10h00 : inauguration de la stèle du 15^e BCA à la caserne du Commandant Paris
- Mercredi 8 mai à 11h30 : commémoration du 8 mai 1945 à Fourneaux
- Du 9 au 12 mai : accueil des allemands dans le cadre du jumelage avec Ohmden
- Samedi 11 mai à 18h00 : Remise de médailles de bronze de la Jeunesse et des Sports à Gilles BRENIER et Jacques THEOLIER pour leurs actions en faveur du ski à la Rizerie.

Après un dernier tour de table, la séance est levée à 22H00

A Modane, le 03 mai 2013

Le Maire,

Jean-Claude RAFFIN



